DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/290 :
Mon Repos - Cession du bien cadastré section CS n°486 partie à l'Etablissement I.A RAVATE S.A

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-290-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/290 : Mon Repos - Cession du bien cadastré section CS n°486 partie à l'Etablissement I.A RAVATE S.A.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que la Société RAVATE PRO, dans le cadre de l'extension de ses activités, souhaite réaliser une plateforme « Drive » et une centrale à béton en libre accès « Self-Béton ». A cet effet, elle a sollicité l'acquisition d'une partie du foncier communal cadastré CS n°486 jouxtant son bien cadastrée CS n°451 et n°481.

- VU le courrier de la Mairie en date du 19/06/2026 demandant l'avis de la CIVIS, ce au titre de la loi NOTRe.

- VU la réponse de la CIVIS en date du 11/10/2024 indiquant notamment que la parcelle cadastrée CS n°486 ne fait pas partie des parcelles transférées à la CIVIS.

- VU les courriers de la Société RAVATE PRO en date du 20/07/2026 et 22/09/2026 donnant son accord pour l'acquisition du foncier communal cadastré CS n°486 partie (A-B-C) moyennant le prix de 633 200 € HT.

- VU le courriel de la Société RAVATE en date du 26/09/2026 indiquant que l'acquisition se fera par l'Etablissements I.A RAVATE S.A immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Saint-Denis sous le n°313 886 467.

- VU les avis de France Domaine en date du 27/12/2025 (référencé DS 27462523) et du 11/06/2026 (réf. DN 31592853).

- VU la désaffectation et le déclassement du foncier cadastré CS n°486 partie (1450 m² environ) du domaine public communal en référence à la Délibération du Conseil Municipal précédemment voté.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CEDER à l'Etablissement I.A RAVATE S.A immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Saint-Denis sous le n°313 886 467 - adresse du siège social : 131 Rue Maréchal Leclerc 97400 Saint-Denis, représentée par son Président Mr RAVATE Farouck, le bien ci-dessous désigné :**

Foncier concerné par la cession (en l'état)

Référence cadastrale Section :	Superficie	Zonage au PLU approuvé	Adresse	Situation
CS n°486 partie	1450 m² environ (à préciser par mesurage)	Zone : Uazi	Avenue Charles Isautier (97410)	Non bâti livré en l'état

- **DE FIXER les conditions de vente :**

. Prix de vente : moyennant le prix de 633 200 € HT en référence aux avis des domaines susvisés, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

. Paiement : comptant le jour de la signature de l'acte authentique devant notaires

. Délai de signature : la signature de l'acte interviendra au plus tard le 31 Décembre 2026 et ce, au vu du récépissé du dépôt du permis de construire intégrant l'emprise susvisée.

. Destination : Rattachement aux parcelles cadastrées CS n°451 et n°481 en vue notamment de la réalisation d'une plateforme « Drive » et d'une centrale à béton en libre accès « Self-Béton »

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-290-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

. <u>Condition résolutoire</u> : **Obligation de construire dans un délai de 2 ans sous peine de caducité de la vente.**

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

- **DE L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de vente.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE
RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-290-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026